

Sujet n°24

Titre du sujet : Education prioritaire, quelle place pour les familles ?

Entretien à partir d'un dossier :

simulation de la seconde épreuve orale d'admission CRPE

Préparation : 3h (pour les deux parties : EPS et ASP)

Exposé : 15 minutes

Entretien : 30 minutes

(Dossier proposé par GISPERT Roland)

Texte 1

École et familles populaires, le grand malentendu

Pierre Perier, sociologue et maître de conférences à l'université Rennes II.

<http://www.lab-afev.org/> 22 octobre 2012 (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)

Texte 2

Les Déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire (extrait)

MOISAN Catherine, SIMON Jacky, Inspection générale de l'éducation nationale, septembre 1997

Texte 3

Parents- Ecole : des relations ambiguës

Dossier de veille de l'IFE – janvier 2015 – extraits

Texte 4

Un référentiel pour l'éducation prioritaire

Ministère de l'éducation nationale - janvier 2014

Questions :

1 – Quels sont les liens existant entre l'école et les familles populaires ?

2 – Quels éléments en font la complexité et provoquent des difficultés pour les différents membres de la communauté éducative ?

3 – Quelles pistes sont susceptibles de permettre la réduction du malentendu ?

Texte 1- École et familles populaires, le grand malentendu

Pierre Perier, sociologue et maître de conférences à l'université Rennes II.

<http://www.lab-afev.org/> 22 octobre 2012 (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)

Les parents issus de milieux modestes ne misent pas moins que les autres sur le diplôme, souligne Pierre Perier, sociologue et maître de conférences à l'université Rennes II. Mais l'institution scolaire, prenant peu en compte les spécificités des publics, enferme dans la méfiance ou la résignation les familles les moins armées dans la compétition scolaire.

L'école a pris dans la vie des familles, et singulièrement des familles populaires, une place qu'elle n'avait jamais occupée auparavant. La durée des études et les espoirs placés en elles ont fortement progressé dans les milieux les plus modestes qui nourrissent de nouvelles ambitions pour l'avenir de leurs enfants. Si tous les parents se sont bien emparés de cet enjeu, ceux des milieux populaires ou issus des immigrations récentes disposent plus rarement des ressources efficaces, tant économiques que culturelles (et scolaires), pour offrir les meilleures chances de réussite à leur progéniture.

Ces parents perçoivent les signes et attentes de l'école, ou des enseignants en particulier, mais doutent du soutien ou de la réponse qu'ils pourront apporter. Leurs propres souvenirs scolaires marqués par un sentiment d'échec plus ou moins vif ajoutent à leur « **peur** » **face à l'école**. Celle-ci n'est au fond que l'expression d'un rapport de domination où ils redoutent le rapport dissymétrique avec l'institution et ses agents.

Un jeu de rôles inégal

En effet, les parents de milieux populaires sont loin de partager, comme une évidence, les normes et codes de communication que l'école leur impose au travers de ses dispositifs, supports et modalités de rencontre (réunion, prise de rendez-vous, messages écrits..), à supposer qu'ils maîtrisent la langue française elle-même. Dans l'ordre des apprentissages, la meilleure volonté dont ils font preuve pour dire, « suivre la scolarité » de leurs enfants, ne suffit pas. On assiste précocement à une forme de décrochage scolaire parental, dès le niveau élémentaire, qu'il s'agisse des savoirs ou des méthodes enseignés en classe (une enquête récente a montré que 50 % des mères non diplômées « se sentent dépassées » pour aider leur enfant scolarisé en primaire).

Dans ce contexte, **la charge des devoirs devient rapidement pénalisante** et les difficultés rencontrées pour aider l'enfant ne font qu'aggraver celles que ce dernier connaît déjà en classe, au risque de les voir définitivement s'installer et s'amplifier. Quant à la fonction éducative qu'ils entendent pleinement exercer, elle n'entre pas toujours en concordance avec les modèles des enseignants comme le montre, par exemple, la critique des modes d'exercice de l'autorité avec des parents jugés ou trop sévères ou trop laxistes.

Ainsi, les formes et le sens de l'investissement de ces familles dans la scolarité ne sont pas nécessairement perçus, compris ni reconnus par l'école qui tend à disqualifier certaines catégories de parents ou à les rendre invisibles et sans « voix ». Au travers d'un partenariat (présenté comme tel) institué et contrôlé normativement par l'école, celle-ci postule une égalité entre les parents qui, en réalité, n'existe ni dans les pratiques ni dans les « bénéfiques » que les uns et les autres peuvent en retirer, que ce soit sur le plan des relations avec les enseignants ou de l'aide scolaire directe ou indirecte apportée à l'enfant. Ce faisant, l'école opère une sélection implicite des parents capables d'honorer le rôle qu'elle leur demande implicitement d'endosser, au risque de conforter les plus favorisés et de dévaloriser voire de stigmatiser les figures les moins conformes.

D'ailleurs, **les relations entre les familles et l'école sont source de fréquents malentendus ou de désaccords** qui ne relèvent pas seulement d'un enjeu de communication. Ils procèdent dans bien des cas d'un différend, difficile à surmonter lorsque les règles de l'échange ne sont pas partagées, que les rôles ne sont pas précisément définis ni compris, que les références éducatives et culturelles divergent fortement. Les difficultés d'apprentissage de l'enfant ou un problème de comportement ne font alors

que révéler les impensés et impasses d'un système de relation et d'attentes qui affaiblit voire désoriente nombre de familles.

Dépasser les méfiances

Ces familles sont-elles pour autant désinvesties ou démissionnaires ? En se décentrant du prisme institutionnel, plusieurs logiques permettent d'éclairer autrement le sens de la distance qui peut s'établir entre les parents et l'école. Les uns accordent leur confiance à l'école de la République et à ses enseignants qui œuvrent non seulement à une égalité des chances scolaires entre élèves mais une égalité des statuts et des droits des usagers. Ils attendent, s'obligeant à une disponibilité bienveillante, d'être informés par l'école et leur norme consiste à ne pas intervenir, c'est-à-dire à ne pas s'immiscer, selon eux, dans l'activité des enseignants. Les interpellé (ou les « convoquer ») tardivement dans l'année peut alors déclencher une certaine appréhension voire une inquiétude. Suivant une seconde logique, **les parents sont confrontés aux difficultés d'apprentissages persistantes de leur(s) enfant(s) et ils oscillent entre critique et fatalisme.** Dans un cas, le moins fréquent, ils pointent les manquements de l'institution (qui ne donne pas suffisamment de moyens) ou de tel ou tel enseignant trop peu attentif à l'égard de certains élèves voire discriminatoire dans ses pratiques. Le plus souvent, les parents expriment un sentiment d'impuissance face à ce qui, selon eux, découle du caractère de l'enfant ou des lois de la nature qui les a inégalement disposés à se couler dans la forme et la culture scolaires. Dès lors, ils ne perçoivent plus les « bénéfiques » qu'ils peuvent attendre d'une coopération renforcée avec les enseignants.

Enfin, une troisième figure de parents vise à se protéger des jugements de l'école qui les culpabilisent et les humilient parfois. En effet, ce que les enseignants disent des élèves, de leurs performances scolaires ou de leur comportement, atteint souterrainement l'identité des personnes et les qualités éducatives des parents, de la mère en particulier. Pris dans ce processus, ces derniers se préoccupent de défendre leurs prérogatives en matière d'éducation et, au-delà, de préserver une dignité mise à mal. Alors que l'institution scolaire cherche des « alliés », les parents disqualifiés peuvent au contraire « faire bloc » défensivement avec leur enfant, suivant une « stratégie de survie familiale ».

L'idéal d'égalité face à l'école échoue à prendre en compte la diversité croissante des élèves, des familles et des contextes de scolarisation des quartiers populaires. L'enjeu du lien entre les parents et l'école, c'est-à-dire de la division des rôles et responsabilités, suggère d'en repenser les fondements et modalités afin d'en améliorer les effets auprès des élèves qui, précisément, en auraient le plus besoin. Autrement dit, **l'attention portée aux différences ne doit pas conduire à juger normativement de certaines catégories de parents, de ce qu'ils font ou de ce qu'ils sont.** Elle a, au contraire, vocation d'une part, à faire reconnaître leurs formes d'expression et de contribution à la scolarité de leur progéniture et, d'autre part, à suivre un principe de justice qui jamais ne les désavantage ou mieux, contribue à améliorer leur position et les chances scolaires de leurs enfants.

Texte 2 - Les Déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire (extrait)

MOISAN Catherine, SIMON Jacky, Inspection générale de l'éducation nationale, septembre 1997

9 - LES FAMILLES ET L'ÉCOLE

Il est clair que les relations entre les familles et l'école constituent un déterminant essentiel de la réussite des enfants. Lorsqu'elles se résument à l'absence, à l'impuissance exprimée des deux côtés, et à l'incompréhension parfois mêlée d'agressivité, les obstacles sont alors immenses pour les enfants.

Or ce sujet est actuellement l'un des plus difficiles et des plus conflictuels dans les ZEP. Dans certaines écoles, on nous a plus parlé des parents que des enfants.

De vives tensions qui s'expliquent par plusieurs raisons

- l'éducation est une **"compétence" partagée** entre parents et école

Or, il y a souvent méconnaissance et parfois antinomie entre les principes des deux "mondes". Mais surtout, les enseignants ont le sentiment de se retrouver seuls à assumer ce rôle : *"les familles nous donnent un chèque en blanc"* . *"Les parents, quand ils sont présents, ou ne veulent pas, ou ne savent pas ou ne peuvent pas"* Ceci développe chez eux une anxiété compréhensible et se transforme soit en mépris pour les familles soit en volonté "d'éduquer les parents". Il est significatif que l'objectif de "restauration de l'autorité parentale" figure dans plusieurs projets de ZEP.

- **les structures familiales complexes**, notamment d'Afrique Noire, les familles sans père où les grands frères, et non la mère, prend le rôle du chef de famille, posent un problème d'interlocuteur difficile à résoudre pour l'école. Là encore, les avis sont partagés ; certains enseignants considèrent que reconnaître les grands frères comme interlocuteurs participe à la démission des parents.

- **la violence urbaine** imprègne parfois les relations entre parents et enseignants et les agressions physiques des parents contre les enseignants sont toujours un traumatisme pour l'école et surtout pour les enfants

- le problème le plus sérieux réside dans **l'absence de représentation** collective des parents. En effet, les fédérations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) sont très faibles dans les ZEP et les délégués (quand ils existent) ne représentent qu'eux mêmes aux différents conseils, ils appartiennent d'ailleurs aux franges les plus favorisées de la population. Le seul exemple de véritable implantation (au sens de la représentativité du milieu) que nous pouvons citer est celui de la CSF dans la ZEP de Nantes Dervallières. Les mères de famille que nous avons rencontrées étaient des militantes de milieu très modeste, souvent au chômage, souvent seules à élever leurs enfants et parfois immigrées. Mais cet exemple très particulier s'explique par l'histoire des quartiers ouvriers nantais et n'est pas généralisable. Le cas général peut se résumer ainsi : ***il n'y a pas d'associations de parents de milieu populaire.***

Les autres modes de "représentation" des familles sont de nature communautaire dans les ZEP où la population d'origine étrangère est nombreuse et de nationalités diverses. La représentation ne prend pas alors les formes classiques de l'élection au conseil d'administration et de délégués aux conseils de classes. Elle s'établit avec des "médiateurs" qui font le lien entre une communauté et l'école. Si ces médiateurs facilitent fréquemment le dialogue (en particulier en assumant un rôle d'interprète ou en accélérant le processus d'intégration comme les "femmes relais" turques à Bourgneuf), il peuvent aussi installer un écran entre l'école et les familles, écran qui accroît encore l'incompréhension mutuelle.

Des initiatives qui montrent que des solutions existent :

- ***l'école maternelle*** est de loin le lieu de rencontre le plus fréquent entre parents et enseignants. Tout le monde s'accorde à dire que les parents fréquentent de moins en moins l'école au fur et à mesure que leurs enfants grandissent. Plusieurs écoles maternelles de ZEP ont saisi l'occasion pour renforcer encore ces liens, expliquer aux parents la suite de la scolarité et leur faciliter es contacts avec les écoles élémentaires

- de nombreux collègues (à Marseille, à Bordeaux, à Montpellier, à Lyon, à Nantes, à Châteauroux, à Paris, à Epernay, à St Etienne du Rouvray, à Strasbourg, à Toulouse) ont mis en place ***des modes de communication*** et d'information multiples en direction des parents : portes ouvertes, rencontres à la maison de quartier, carnets de liaison, et surtout, remise des bulletins en mains propres et non par le courrier qui n'arrive pas toujours dans les cités.

- la participation des enseignants à ***l'alphabétisation*** des parents et en particulier des mères de famille, ou les aides pour suivre le travail scolaire des enfants nous semblent également bénéfiques, comme à Marseille, à Saint Denis, à Brive, à Nantes ou à Graulhet.

- enfin, une expérience intéressante a été mise en place par le rectorat de Rouen dans le cadre de la lutte contre la violence à l'école. Il s'agit de ***médiateurs*** (mais cette fois ci, du rectorat) qui rencontrent les élèves et leurs familles lorsque ceux ci sont signalés par le chef d'établissement. Ils tiennent une permanence, assurent le lien avec les services de police et de justice et font régulièrement le point avec les parents.

Dans ses relations avec l'école, le parent peut être vu comme la personne qui est responsable d'un élève, comme le membre d'une communauté de familles, comme le bénéficiaire d'un service éducatif dispensé par l'école, ou encore comme le représentant d'un groupe social. Bien souvent, les relations entre l'école et les parents se bornent à un courant d'informations circonstanciées allant de l'école vers les parents. Les enseignants et le chef d'établissement supposent que ces informations répondent aux attentes des parents et les parents supposent que ces informations sont les seuls éléments auxquels ils peuvent avoir droit. Fortement ancré dans le registre des représentations, ce mode de communication est de nature à responsabiliser les parents quant à l'environnement scolaire de l'élève (accompagnement scolaire, hygiène de vie, etc.) et ne leur donne que peu de prise sur le travail en classe ou le déroulement des enseignements.

Des représentations inadéquates ?

Lors des entretiens individuels parents enseignants, qui concernent les résultats scolaires et/ou le comportement de l'enfant à l'école, on constate un décalage entre les perceptions des enseignants et celles des parents. Par exemple, ce qui s'apparente pour les premiers à une demande de soutien et d'accompagnement à la scolarité de l'enfant est perçu négativement par les seconds, comme un constat d'échec irréversible ; ou encore, les parents y soulignent les angoisses de leur enfant vis-à-vis de l'école que les enseignants ne perçoivent pas ou peu.

Le point de vue des familles

On peut observer différents types d'attitude parentale vis-à-vis de l'école :

- les « indifférents », qui considèrent que la scolarité de leur enfant relève de la seule responsabilité de l'école, qu'ils ne doivent ou ne peuvent pas s'y impliquer (pas le temps, pas les compétences)
- les familles de bonne volonté mais impuissantes, qui répètent à leur enfant les conseils des enseignants et pour qui le monde scolaire reste trop étranger ;
- les familles qui ne savent pas comment faire. Elles vont au-delà de la catégorie précédente, mais disent manquer de guides ou étapes pratiques pour traduire dans les faits les conseils des enseignants ;
- les parents « familiers de l'éducation souvent de niveau socioculturel élevé, qui peuvent à la fois ajuster les conseils en pratiques mais qui font un tri dans les conseils des enseignants, tri qui peut s'avérer très critique vis-à-vis des diagnostics posés par l'enseignant.

Le manque de compétences ressenti par les parents a pour conséquence que « *la participation parentale ne peut se faire que s'il y a invitation à participer de la part des enseignants, puis compréhension du rôle parental* » (Deslandes & Bertrand, 2004, cité par Feyfant & Rey, 2006).

Dans la plupart des enquêtes réalisées auprès des parents d'élèves I, ceux-ci expriment des satisfécits pour l'accueil assuré par les enseignants et l'organisation mais des insatisfactions quant au manque d'informations ou l'organisation du périscolaire, en France I. En accompagnement d'une enquête faite auprès d'une quarantaine de jeunes « absentéistes » et de leurs parents, l'UNAF (Union nationale des associations familiales) note que les parents sont souvent affectés par le comportement de leurs enfants mais se trouvent démunis devant l'influence des autres élèves ou face à la difficulté de gérer l'adolescence de leurs enfants. D'autre part, ils signalent le manque de dialogue de la part des établissements scolaires (défaillance dans le signalement des absences, manque de relation de confiance avec les parents, manque de dialogue avec les jeunes, non-application des sanctions

prévues). Mais les avis restent partagés, « pour certains parents, l'école se déshumanise », « pour d'autres, elle sait alerter face au mal-être d'un adolescent » (Humann & Martin, 2010).

Pour les associations qui apportent leur soutien aux parents et aux élèves, en dehors de l'école, les parents ont besoin de comprendre les relations avec l'école et le travail scolaire de leur enfant. Il s'agit de lutter contre les *a priori* négatifs que pourraient avoir les parents envers l'école, d'expliquer ce qui se passe à l'école, au travers des multiples réformes, d'organiser pour ce faire des groupes de paroles, pour expliquer le travail scolaire mais aussi discuter du style éducatif parental le plus à même de soutenir la scolarité des enfants.

Plusieurs enquêtes, comme celle menée par Terrisse *et al.* en 2005 au Québec ou Prévôt en France, en 2008, montrent qu'au-delà des préoccupations quotidiennes tenant à la scolarité et à l'éducation des enfants, les parents, souvent démunis, rarement démissionnaires, souhaitent accéder à des méthodes leur permettant d'aider leur enfant, mais sont moins demandeurs d'information sur le projet éducatif par exemple.

Texte 4 - Un référentiel pour l'éducation prioritaire

Ministère de l'éducation nationale - janvier 2014

Priorité 3 : Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

Coopération avec les parents

Un espace est prévu et animé par l'équipe éducative et notamment des enseignants pour recevoir les parents. Des rencontres conviviales sont organisées. Les parents sont invités régulièrement pour prendre connaissance du travail de leurs enfants (expositions, présentations diverses) et échanger avec les équipes.

Un entretien personnalisé est conduit avec les parents en amont de la première rentrée en petite section, CP, sixième. Une visite de l'école ou du collège peut être organisée pour tous les nouveaux parents.

Des journées « portes ouvertes » ou « classes ouvertes en activité » sont organisées.

Des rencontres individuelles avec les familles, où la confidentialité est respectée, sont mises en œuvre par exemple pour la remise des résultats des évaluations ou des bulletins en main propre.

Les enseignants et les autres personnels sont formés à la communication avec les parents.

Les parents représentants bénéficient d'une formation sur le rôle des conseils (d'école, de classe, de discipline, d'administration). Des réseaux peuvent se regrouper pour réaliser ce type d'informations.

Des actions d'information et d'échanges avec les parents prennent place dans les écoles ou collèges. Elles leur permettent d'aider leurs enfants au quotidien et de comprendre le parcours scolaire dans sa globalité.

Coopération avec les partenaires

Les liens sont établis avec les associations péri-éducatives existantes (sport, culture, santé, citoyenneté...). Les directeurs d'école et les chefs d'établissements connaissent l'offre disponible. Celle-ci est un objet de travail du réseau avec les associations, les structures péri-éducatives du territoire dans un souci de cohérence et de complémentarité des apprentissages.

Les relations sont établies notamment par le coordonnateur avec le délégué du préfet pour le quartier et avec le coordonnateur du PRE quand ces missions existent.

Dans le cadre du volet santé du projet de réseau, les relations sont établies avec les services sociaux et de santé (Protection maternelle et infantile, assistante sociale de secteur, Aide sociale à l'enfance).

Dans le cadre du volet climat scolaire du projet de réseau, les relations sont établies par l'IEN et le chef d'établissement avec la mairie, le conseil général et la police pour l'amélioration des abords et de leur sécurité.

Un travail est développé par le Dasen et ses services avec les collectivités territoriales pour déboucher sur une meilleure mixité sociale à l'école et au collège partout où cela est possible.